

Orléans Métropole

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) est définie par la loi ESS comme « **un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine** ». Les entreprises faisant parties du périmètre ESS sont **les associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations et les entreprises commerciales de l'ESS car ayant une utilité sociale**. C'est une économie ancrée dans les territoires ayant pour principe **la gestion démocratique, la non-lucrativité individuelle et l'utilité collective**.

Les chiffres clés de l'emploi

10,1% des personnes salariées* sur le territoire de la métropole d'Orléans travaillent dans des entreprises de l'ESS. **L'ESS représente 11,7% des établissements employeurs***. Par conséquent, le poids économique de l'ESS est plus marqué sur le territoire orléanais.

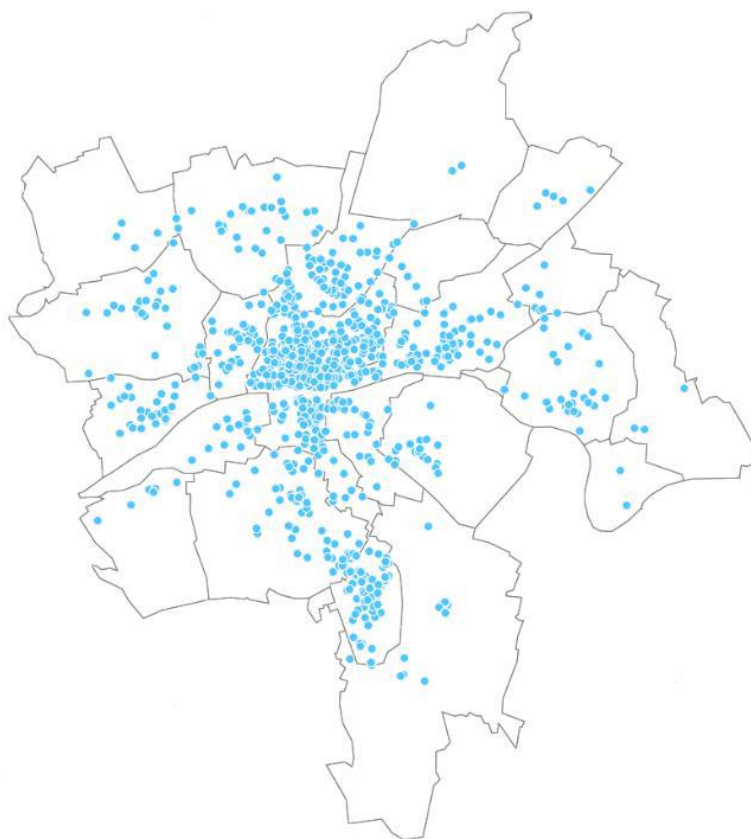
Les trois secteurs* les plus dynamiques sont :

- **L'Action Sociale**, avec 150 établissements employant 4 555 salariés notamment les activités liées à **l'Aide par le Travail** et **l'Hébergement médicosocial et social** ;

- Les **Activités Financières et d'Assurance**, avec 127 établissements employant 3 645 personnes ;

- **L'Enseignement**, avec 103 établissements employant 2 084 personnes.

Implantation des entreprises de l'ESS



Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE SIRENE Janvier 2020

	Nombre de salariés ESS	Part des salariés ESS	Nombre établissements employeurs de l'ESS	Part des établissements employeurs de l'ESS
Orléans Métropole	14 900	10,1%	1 110	11,7%
Loiret	24 211	9,7	2 164	10,6%
Centre-Val de Loire	92 694	10,6%	8 803	10,9%

*Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE FLORES 31/12/2019